



POPULATION

5,53 MILLIONS D'HABITANTS



TOTAL TAUX CHÔMAGE 7,7 %



DÉCROCHAGE
SCOLAIRE 7,3 %



DONNÉES EUROSTAT 2019 - SEPTEMBRE 2021

Rédaction et conception
Centre Inffo

La formation professionnelle en **FINLANDE**

La Finlande est une république parlementaire à une chambre. Les deux langues officielles sont le finnois et le suédois. Le pays compte 19 régions et 311 communes. Au niveau régional le pouvoir administratif est détenu par 6 agences administratives régionales, qui ont repris les missions des anciennes provinces, et par 15 centres pour le développement économique.

La filière professionnelle initiale débute au deuxième cycle du secondaire dont une partie est ouverte aux adultes sans qualification ou en reconversion professionnelle. Elle s'étend au post secondaire. Particularité du système finlandais, la modularisation des programmes du deuxième cycle du secondaire, permet à chaque individu de définir un parcours à sa convenance, et leur réussite donne des « points de compétences ». Par ailleurs, les cursus de formation professionnelle initiale incluent des modules obligatoires (communication, mathématiques, cours de citoyenneté etc.) qui octroient 180 points de compétences. Avec près de 72 %, la Finlande a le taux le plus élevé d'élèves inscrits au sein de la formation professionnelle initiale dans le secondaire en Europe. La part d'apprentis au sein de la formation professionnelle est d'un peu plus de 12 %.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.



Commission
européenne





VUE D'ENSEMBLE



La filière professionnelle du secondaire au premier et deuxième cycle est composée de :

- 42 qualifications professionnelles initiales (EQF 4).
- 67 qualifications professionnelles complémentaires (EQF 4).

Ces qualifications sont délivrées à l'issue d'un cursus de trois ans incluant des temps de formation en entreprise et permettent selon la convenance de l'apprenant, une poursuite d'études au niveau post secondaire ou supérieur. Elles sont accessibles par l'apprentissage. L'admission à ces formations est conditionnée au fait d'avoir réussi l'éducation obligatoire.

Au niveau du post secondaire, l'offre se décline en 56 qualifications professionnelles spécialisées (EQF 5) qui donnent accès aux études supérieures et qui incluent des temps de formation en entreprise. Elles sont également accessibles par l'apprentissage.

Enfin d'autres types de cursus (Bachelor, Master) orientés sur l'acquisition de compétences pour le marché du travail sont proposés par les universités de sciences appliquées.



L'apprentissage en Finlande est ouvert à toute personne ayant au moins 15 ans d'âge. C'est une modalité d'accès à la qualification. L'apprenti signe un contrat par lequel il acquiert le statut d'employé, tout en préservant le statut d'élève. Il perçoit de son employeur, au moins le salaire minimum. L'employeur peut recevoir une indemnité pour couvrir les frais de formation sur le lieu de travail : ce montant est versé soit par le centre d'apprentissage local, soit par l'établissement offrant la formation en apprentissage. Le montant est négociable et convenu en tenant compte des compétences, de l'expérience de l'étudiant et des mesures d'orientation et de soutien dont il peut avoir besoin.



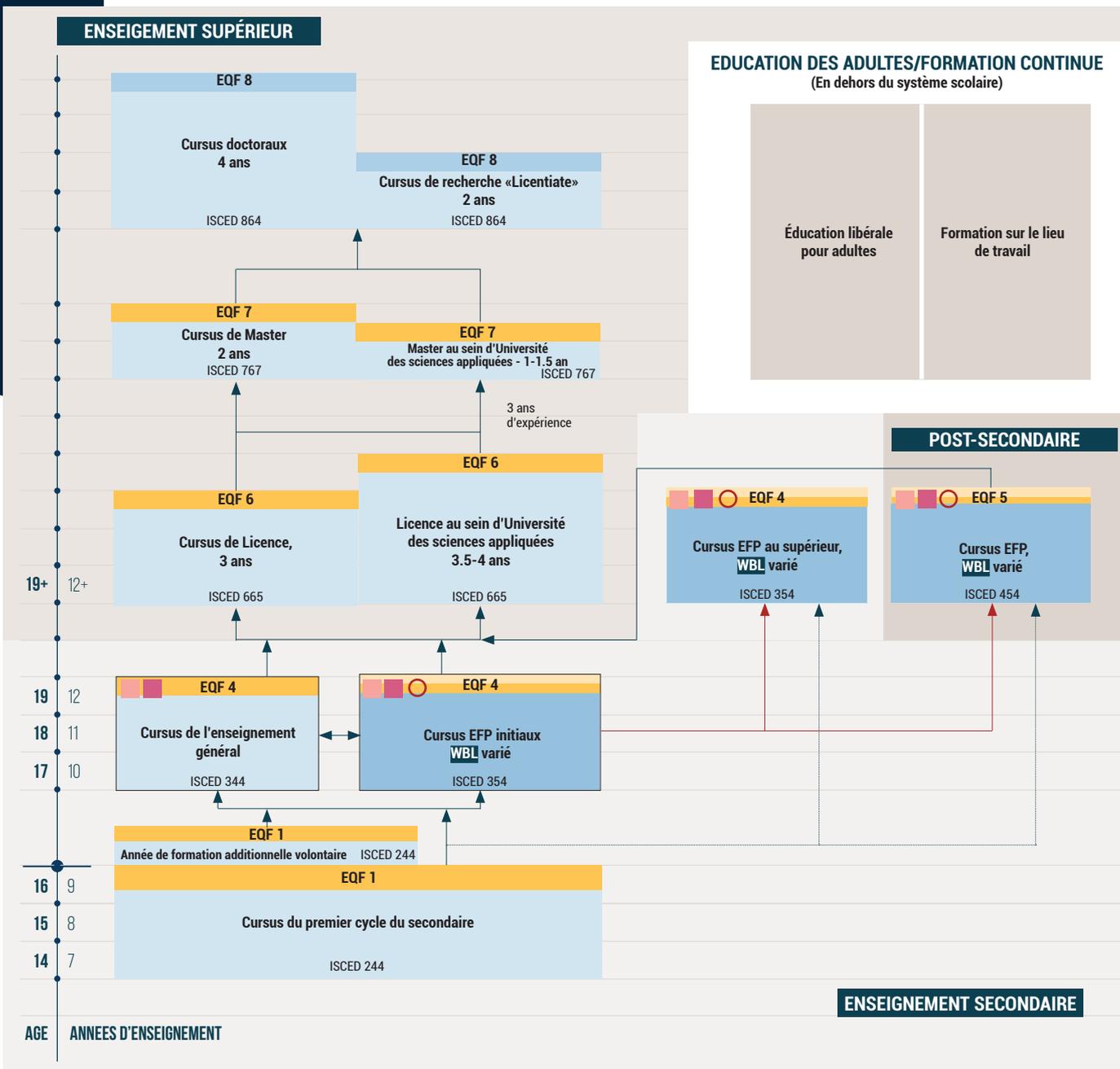
L'éducation des adultes peut être liée à l'obtention d'une qualification ou à une initiative de formation à finalité d'emploi. Les adultes ont accès à l'enseignement secondaire et peuvent ainsi se faire former pour obtenir une qualification.

Pour suivre ces formations, plusieurs mesures incitatives existent dont la possibilité pour les salariés ayant travaillé au moins un an à temps plein, de recourir à des congés formation. La durée maximale du congé d'études auprès du même employeur est de deux ans sur une période de cinq ans. Le motif est soumis à un contrôle public et le congé formation n'est pas rémunéré, sauf accord contraire avec l'employeur.

Un autre dispositif incitatif est la possibilité pour les salariés d'obtenir des allocations à des fins de formation. Ces allocations sont accessibles via le Fonds pour l'emploi (géré par les partenaires sociaux) pour les projets de développement professionnel à travers des formations débouchant sur des qualifications. En outre, une allocation d'éducation pour adultes est accessible pour les salariés et les travailleurs indépendants (8 ans d'expérience minimum dont 1 an minimum de travail pour le même employeur) qui souhaitent partir en congé de formation pendant au moins deux mois. L'allocation est égale à l'allocation chômage dû à l'individu.



Enseignement et formation professionnels en FINLANDE



- Cursus d'enseignement général
- Cursus de l'EFP (Enseignement et formation professionnels)
- Cursus combinant l'EFP et l'enseignement général
- Accessible aux adultes (temps plein ou partiel, à distance)
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Cursus donnant accès à l'enseignement supérieur

- Apprentissage possible
- Progression possible
- Durée de la formation liée aux acquis de l'apprenant
- Admission possible par validation des acquis (formel/informel/non-formel)
- Compétences professionnelles connexes requises pour s'inscrire.
- Fin de l'éducation obligatoire
- WBL Formation sur le lieu du travail ou en établissement (pratique)

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021



Les acteurs du système de la formation professionnelle en Finlande sont :

- Le ministère en charge de l'éducation qui réforme, supervise et finance le système de la formation professionnelle. Il accrédite les prestataires de formation.
- L'Agence Finlandaise pour l'éducation qui définit les référentiels des qualifications et assure le développement de la formation professionnelle.
- Le Centre Finlandais de l'évaluation de l'éducation qui a la charge de l'assurance qualité du système de la formation professionnelle.



Le financement de la formation professionnelle est avant tout public. Les établissements publics et privés sont soumis aux mêmes exigences de qualité pour pouvoir prétendre à ces financements publics. L'Etat assure 30 % des financements nécessaires au fonctionnement des établissements, et les municipalités, 70 %. Il existe également un Fonds pour l'emploi géré par les partenaires sociaux pour la formation des salariés.



- Vocational education and training in Europe - Finland : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/finland>
- Cedefop european database on apprenticeship schemes - Finland : <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/finland>
- National Education systems – Finland overview : https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/finland_en



Le marché de la formation professionnelle est composé à 70 % de prestataires privés.



La validation des acquis en Finlande peut prendre diverses formes selon le domaine (enseignement secondaire ou supérieur, enseignement général ou professionnel). Cependant, la validation est généralement basée sur la documentation ou la démonstration des compétences. La reconnaissance des acquis peut se faire pour toutes les qualifications de l'enseignement professionnel.



Le cadre de certification comprend 8 niveaux dont les descripteurs sont les savoirs, les aptitudes et les compétences.



L'assurance qualité est basée sur le contrôle de qualifications offertes par les prestataires, la qualité des prestataires de formation et la prise en compte des retours d'expériences des apprenants.



SPÉCIFICITÉS

- **Modularisation des programmes du deuxième cycle du secondaire** : elle permet à chaque individu de définir un parcours à sa convenance, et leur réussite donne des « points de compétences ».
- **Plan de développement des compétences personnelles** : ce plan est établi pour chaque apprenant de l'enseignement professionnel initial. La validation de son diplôme y est soumise.
- **Apprentissage** : 70 à 80% du temps de formation sur le lieu de travail.
- **Dispositifs de formation pour les adultes** : accès aux formations de l'enseignement secondaire, congé formation et allocations de formation